


**En Bref :**  Risque global faible  Risque global moyen  Risque global fort

Culture	Observations (cliquer sur l'item pour accéder à la page).	Indicateur de risque	Informations
Maïs	Informations		<ul style="list-style-type: none"><li>Un stade moyen : floraison mâle.</li><li>Arrêt des observations.</li></ul>
	Pyrale du maïs		<ul style="list-style-type: none"><li>Poursuite de la baisse des piégeages.</li></ul>
	Sésamie du maïs		<ul style="list-style-type: none"><li>Aucun signalement cette semaine.</li></ul>

**Note nationale**, corédigée par la DGAL, l'APCA, l'ITSAP :

**Les abeilles, des alliées pour nos cultures, protégeons-les !**

[Note nationale abeilles et pollinisateurs 2018 pdf](#)

Vous pouvez retrouver la note sur le BSV n° 11 : <http://www.fredon-bretagne.com/bsv-n11-du-28-04-20/>

## MAÏS : Arrêt des Observations

Les informations issues du réseau et des parcelles flottantes indiquent un stade moyen correspondant à la floraison mâle.

**Rappel :** Le broyage des cannes post-récolte est le meilleur moyen de gérer les papillons ravageurs que sont la pyrale et la sesamie. De plus, en maïs grain le broyage et l'enfouissement des résidus est obligatoire d'après la directive nitrates.

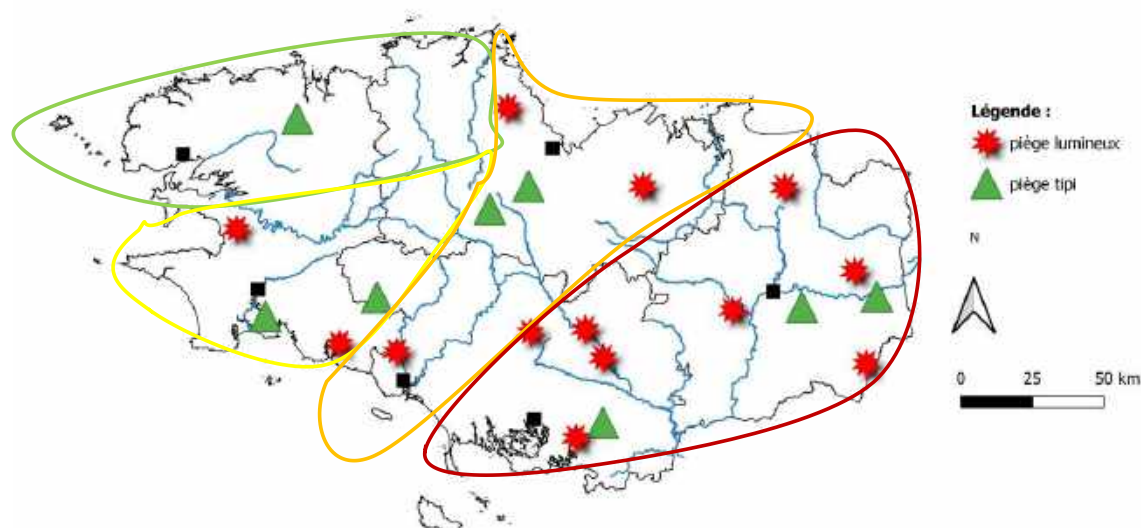
## Pyrale

### Contexte d'observations et suivi des vols pour cette semaine

La cartographie ci-dessous définit des zones avec une pression potentielle +/- forte (liée en grande partie à l'offre en températures...). A l'intérieur de chaque zone, le risque doit être modulé en tenant compte du contexte local. Cela concerne en priorité les parcelles dans un secteur avec un historique de dégâts importants, les parcelles en succession maïs/maïs, avec une gestion insuffisante des résidus, par l'absence de broyage et enfouissement des cannes (cas de récoltes tardives en 2019 du fait des conditions très pluvieuses à la récolte). Les parcelles à proximité de zones enherbées et de jachère sont également considérées à risque (zone refuge des papillons qui viennent pondre dans les maïs).



Carte 2 : Estimation de la « répartition géographique des zones à pression pyrale différenciée les années antérieures ».



### Zone de pression pyrale différenciée



7 pièges ont été relevés : 5 pièges à phéromone et 2 pièges lumineux. Les piégeages sont compris entre 1 à 10 pyrales.

Le piège qui présente le nombre le plus important de captures (10 pyrales) est situé en zone moyenne.

Les piégeages ont diminué cette semaine pour une grande majorité des pièges suivis.

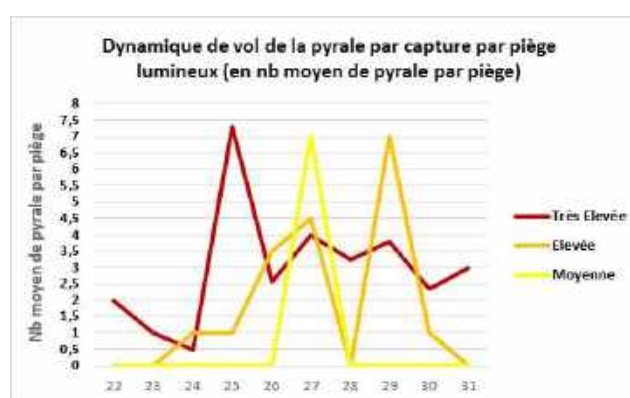
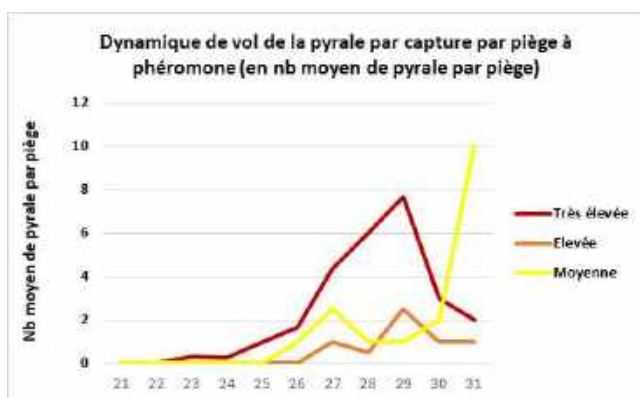
Les données de captures effectuées par les pièges lumineux sont issues de pièges du réseau BSV, du réseau FMC et du réseau De Sangosse.

Tableau 1 : Résultat des relevés du réseau de piégeage de la semaine 31.

Piège à phéromone											
Zone à pression différenciée les années antérieures	commune (dpt)	sem.22	sem.23	sem.24	sem.25	sem.26	sem.27	sem.28	sem.29	sem.30	sem.31
		Très élevée	Domloup (35)		0	0	0	1	4	10	21
Très élevée	Balaze (35)		0	0	0	0	3	5	0		
Très élevée	Questembert (56)		1	1	3	4	6	3	2	2	
Elevée	Corlay (22)		0	0	0	0	2	1	1	1	2
Elevée	Brandan (22)			0	0	0	0	0	4	1	0
Moyenne	Pleuven (29)		0	0	0	0	4	6	1	0	10
Moyenne	Lanvenegen (56)		0	0	0	2	1			4	
Faible	Guiclan (29)		0	0	0	0	0	0	0	0	0

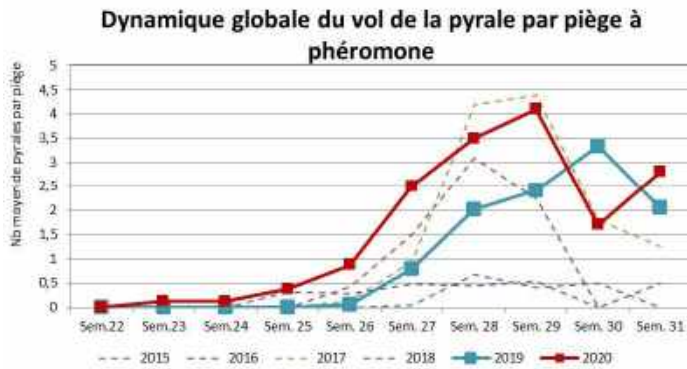
Piège lumineux											
Zone à pression différenciée les années antérieures	commune (dpt)	sem.22	sem.23	sem.24	sem.25	sem.26	sem.27	sem.28	sem.29	sem.30	sem.31
		Très élevée	Cuguen (35)	0	0	1	43	3	8	8	0
Très élevée	Moreac (56)	0	0	0	2	1	3		2	1	2
Très élevée	Lauzac (56)	3	5	0	1	3	3		1		
Très élevée	Rannée (35)	1	2	1	2	8	5	3	12		
Très élevée	Josselin (56)	0	0	0	3				4		
Très élevée	Laillé (35)					3	1	2		1	
Très élevée	Val d'Izé (35)				0						
Elevée	Pont Scorff (56)	0	0	0	2	7	3		7	2	
Elevée	Plélan-le-Petit (22)	0	0	2	0	4	4				
Moyenne	Plomordien (29)				0	0	7				
Moyenne	Riec-sur-Belon (29)				0	0		0		0	

Graphique 1 et 2 : Suivi du vol de la pyrale par piégeage à phéromone (à gauche) et piégeage lumineux (à droite)



Les vols de pyrales sont quasiment terminés dans toutes les zones : ils sont en baisse pour la zone rouge et orange. Dans la zone jaune, les vols ont augmenté dans le cas des pièges à phéromone. Mais, un seul piège a été relevé cette semaine.

Graphique 3 et 4 : Suivi global du vol de la pyrale par piégeage à phéromone (à gauche) et piégeage lumineux (à droite)



Cette année, le pic de vol a été atteint la semaine 29, une semaine plus tôt que l'année dernière, possiblement en lien avec le démarrage plus précoce de cette année.

## Sésamie

Aucun signalement de sésamie n'a été fait cette semaine dans les parcelles suivies.

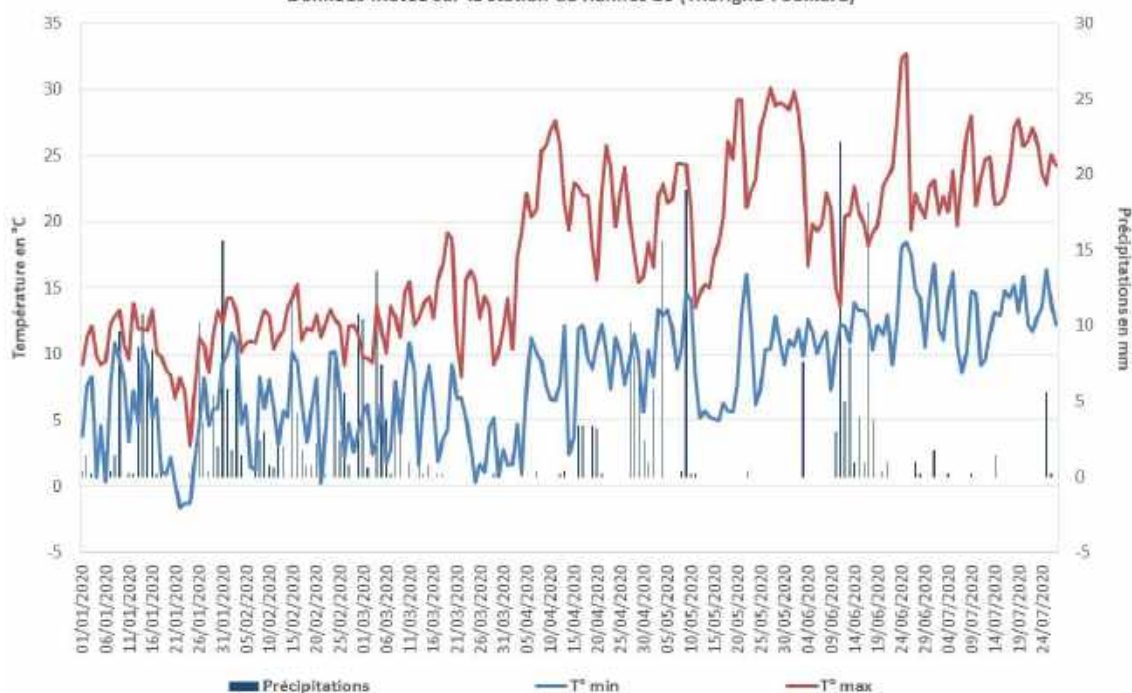
Aucune intervention n'est préconisée, il s'agit pour le moment d'effectuer une surveillance, la présence du papillon étant avérée dans les Pays de la Loire. S'il n'est pas possible de la capturer (pas de piège disponible), les symptômes que provoquent la larve permettront de l'identifier (informations dans le [BSV n° 22](#)).



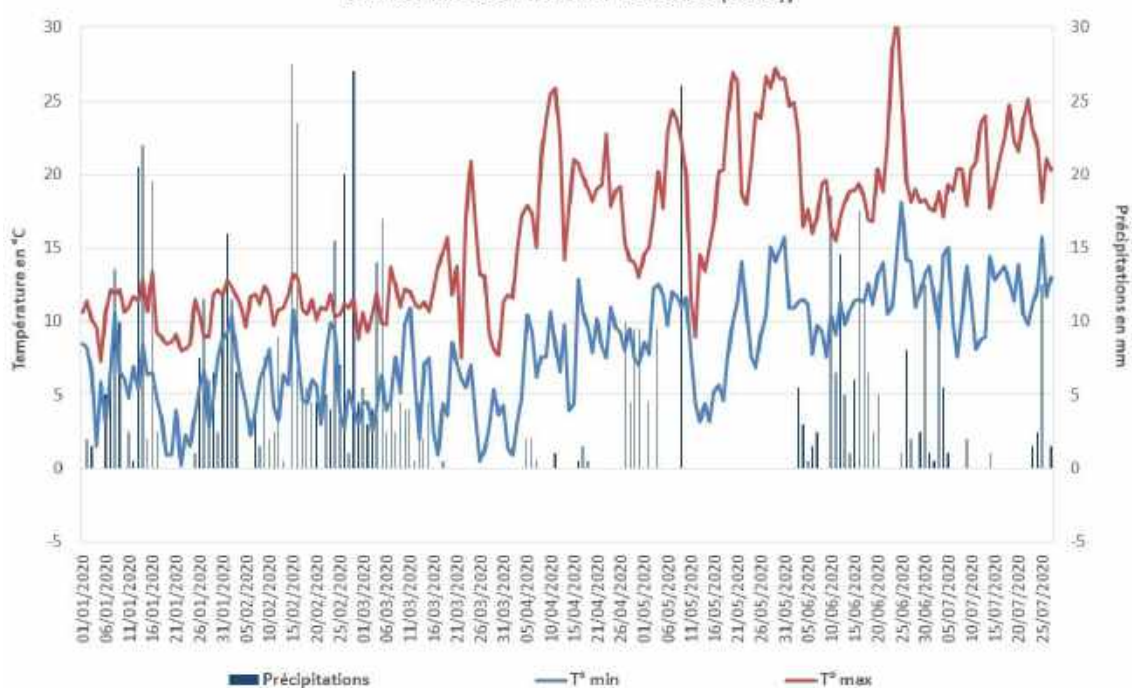
Source : Arvalis Institut du Végétal



Données météo sur la station de Rennes 35 (Thorigné-Fouillard)



Données météo sur la station de Brest 29 (St Eloy)



Représentations graphiques indiquant la pluviométrie journalière (histogramme), les températures minimales (courbe bleue) et les températures maximales (courbe rouge) entre le 1er janvier et le 28 juillet 2020 pour les villes de Rennes (35) et de Brest (29). Source : Demeter

L'ensemble des observations contenues dans ce bulletin a été réalisé par les partenaires suivants :

Agrial, Agriculteurs, Agritech Service, Arvalis-Institut du Végétal, CLAL St Yvi, CRAB, CECAB, Coop de Broons, Coopérative Garun - La Paysanne, Coopérative Le Guessant, D2n, Eilyps, Fdceta 35, Fredon Bretagne, GN Solutions, Gruel Fayer, Le Gall Corre, Lycée de Bréhoulou, Lycée La Touche, SAS Jégouzo.

**Direction de Publication**  
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne  
ZAC Atalante Champeaux 35 042 RENNES  
Contact : Louis LE ROUX  
Animateur inter-filières  
Tél : 02 98 88 97 71

**Rédigé par :**  
FREDON Bretagne  
5, Rue A. de St Exupéry  
35235 THORIGNE FOUILLARD  
Contact : Damien Leclercq  
Animateur Grandes Cultures  
Tél : 02 23 21 21 17

**Comité de Relecture :**  
Arvalis-Institut du Végétal, Chambres d'Agriculture de Bretagne, Coop de France Ouest, Réseau IMPAACT pour Négoce Ouest, DRAAF-SRAL, Terres Inovia

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.*